

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le 7 novembre à 21 heures 00,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 25 octobre 2023,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 15  
(dont 2 mandats)

**Etaient présents** : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Anne-Claire AUGEREAU, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD  
**Absents excusés** : Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU  
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Éric CUSEY  
et François GUILLOT  
**Absents** : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU  
**Secrétaire** : Christelle GIRAUD

Affiché le 9 novembre 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.  
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**DÉNOMINATION DES RUES (délibération n° 2023-11-05)**

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 imposant la dénomination des voies et de  
numérotation des habitations quel que soit la taille de la population de la commune,  
Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune d'Azay-le-Brûlé doit attribuer plusieurs noms de rues à  
Vergezay, La Borne, Pellevoisin, Crezesses, Valette, La Renolière, La Folie, La Cotinière,  
Coutard, Puisac ainsi que la voie privée du centre Leclerc.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide les noms de rue suivants, et autorise  
Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur  
Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier :

- VERGEZAY : chemin rural dit de Vergezay qui dessert la propriété cadastrée section  
AO n° 196 : **Chemin de Vergezay** (de la parcelle cadastrée section AO n° 194  
jusqu'à la route départementale 611)
- VERGEZAY : l'impasse privée qui dessert différentes propriétés cadastrées section  
AO n° 325, 326, 328 et 329 : **Impasse de Vergezay**
- LA BORNE : voie communale n° 32 à la route départementale n° 8 : **Route de La  
Borne**
- LA BORNE : voie communale n° 101 : **Rue de Pellevoisin**
- PELLEVOISIN : voie privée cadastrée section AK n° 70 : **Impasse des Champs de  
la Chaume**
- PELLEVOISIN : voie communale n° 101 : **Rue de Pellevoisin**
- CREZESSES : voie privée cadastrée section AK n° 137 : **Impasse de Crézesses**
- VALETTE : voie communale n° 25 de la parcelle cadastrée section AD n° 51 à  
la parcelle cadastrée section AE n° 01 : **rue du Champ de la Rivière**
- VALETTE : voie communale n° 25 de la parcelle cadastrée section AE n° 01 à  
la parcelle cadastrée section AH n° 152 : **rue des Champs Trognards**

- LA RENOLIÈRE : voie communale n° 29 de l'intersection du chemin rural de La Folie jusqu'au chemin rural des Champs Perrault : **rue des Champs Perrault**
- LA FOLIE : voie communale n° 88 : **chemin de La Folie**
- LA COTINIÈRE : voie communale n° 87, à partir de la parcelle cadastrée section A n° 205 jusqu'à l'intersection avec la voie communale n° 88 : **Chemin de la Cotinière**
- COUTARD : voie communale n° 26 (de la voie communale n° 25 à Coutard) : **Chemin du Moulin de Coutard**
- LE PUISAC : voie communale n° 53 à partir du carrefour de la voie communale n° 13 jusqu'au chemin du Fiel de Beausoleil : **Chemin de Puisac**
- PLAINE D'AZIA : chemin privée du centre Leclerc (SA SAINT-MAIXENT-DISTRIBUTION) : **rue de la Plaine d'Azia.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,  
Christelle GIRAUD